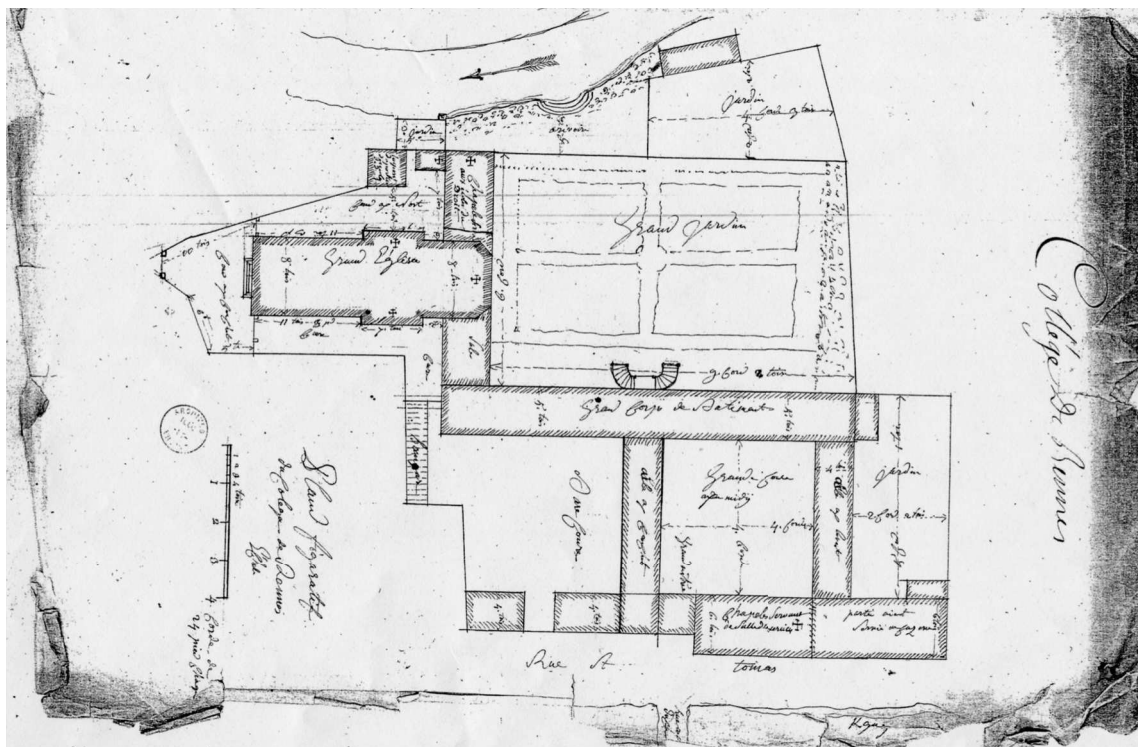


Que faire de la "Grand Eglise" ?



Ce "Plan figuratif du Colege (sic) de Rennes", conservé aux archives municipales, n'est pas daté. Divers indices permettent cependant de situer le moment où a été effectué cet arpentage et pour quel motif.

L'absence de référence aux Jésuites, la mention "chapelle servant aux écoles du droit" pour l'ancienne "chapelle des Messieurs" renvoient au-delà de 1763. Les mentions "chapelle servant de salle d'exercice" pour Saint-Thomas et "partie aiant servi au cazement" pour le bâtiment de La Retraite (converti depuis 1763 en école de chirurgie), nous amènent à la période révolutionnaire vraisemblablement après le départ ("aiant") des 4 000 hommes que Hoche avait fait venir à Rennes pour contrer le débarquement de Quiberon (juillet 1795).

Il n'est cependant pas encore question d'Ecole Centrale - officiellement créée par la loi du 7 Ventôse an III (25/2/95) - mais qui n'ouvrira ses portes qu'en octobre 1796. Cet arpentage a-t-il servi à faire un état des lieux en vue de cette ouverture ? Si c'est le cas, il n'a pu être effectué qu'à partir de l'automne 1795 (début de l'an IV de la République).

Selon le plan ci-dessus - que nous datons de fin 1795 - l'"église du collège" avait toujours le statut d'église, en dépit du fait que, depuis 6 ans, elle avait davantage servi aux réunions des "Jeunes gens" et autres assemblées révolutionnaires, qu'à l'exercice du culte.

Abstraction faite de la relative déchristianisation liée aux événements révolutionnaires, cette église était désormais surdimensionnée par rapport aux effectifs d'une Ecole Centrale qui n'a jamais dépassé les 200 élèves.

Dans le même temps les fidèles de la paroisse de Toussaints étaient en quête d'une nouvelle église paroissiale, la leur ayant brûlé dans un incendie accidentel en 1793. Reconstruire ? L'utilisation de la grande église du collège était tentante mais se heurtait à un délicat problème de redéfinition des frontières paroissiales puisque cette dernière était "du territoire de Saint-Germain". Il fallait en outre que les autorités y consentissent. L'opération attendit 1803.

La signature de la "convention de messidor" - concordat signé entre le Pape et le premier Consul en juillet 1801 - et la réorganisation de l'Eglise qui a suivi en 1802, ont contribué à apaiser les esprits. Dans ce climat propice, la dévolution de l'"église du collège" à la paroisse Toussaints dont elle prit le nom, coïncida avec la transformation de l'Ecole Centrale en lycée.

Le divorce n'était cependant pas complet. Certes, l'aumônier du lycée allait devoir se rabattre sur la vieille chapelle Saint-Thomas mais l'établissement gardait une servitude dans l'église Toussaints : la jouissance de la tribune sud d'où l'administration de l'établissement pouvait venir entendre les offices (*voir la photo ci-contre*).

Au retable central, sous la devise jésuite AMDG (ad maiorem Dei gloriam) on lisait désormais "Omnibus Sanctis".

Restait à adapter l'église elle-même au culte paroissial. Le plan de Martellange (p. 10) montre en plus des trois autels principaux, dix chapelles conçues pour permettre aux pères jésuites de célébrer leur messe quotidienne (un autel ne peut servir qu'une fois par jour). Pour faciliter les processions, on abattit les murs séparant les huit chapelles qui flanquaient la nef.

Dire, dans quelle mesure, parmi d'autres travaux, cette initiative qui instituait des sortes de bas-côtés, a contribué à fragiliser l'édifice dépasse nos compétences.

A. T.